

Compte rendu du comité technique action sociale (17 décembre 2013)

Les points traités sont les suivants :

1. Évolution des aides sociales ministérielles
 - aide aux études supérieures ;
 - aide à la garde des enfants de 3 mois à 3 ans ;
 - aide au logement locatif ;
 - aide aux frais d'obsèques ;
 - aide à l'équipement et à l'adaptation du logement des personnes handicapées.
2. La communication
3. Le fonctionnement du réseau social
4. La protection sociale complémentaire
5. Le handicap
6. Questions diverses

[Compte-rendu complet ici](#)